

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Le-CRILAN-s-oppose-a%CC%80-la-prolongation-de-3-ans>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Non à l'EPR de Flamanville > Actualités de campagne > **Le CRILAN s'oppose à la prolongation de 3 ans du décret du 10 avril 2007 autorisant la construction de l'EPR**

16 février 2017

## Le CRILAN s'oppose à la prolongation de 3 ans du décret du 10 avril 2007 autorisant la construction de l'EPR

### Sur la forme :

La décision de prolongation de 3 ans du décret autorisant la construction de l'EPR jusqu'au 10 avril 2017 a été prise après un marchandage entre la Gouvernement et EDF (Arrêt de Fessenheim contre continuation de l'EPR). A quoi sert **cette demande de l'ASN d'audition de la Présidente de la commission locale d'information de Flamanville, a posteriori de cette décision déjà annoncée, si ce n'est à tenter d'en faire partager la responsabilité à la CLI ?** Il s'agit-là d'une fausse concertation, effectuée à la va-vite ( *courriel reçu le jeudi, pour une réponse avant le mardi suivant !* )

**Faut-il rappeler une fois encore que le I de CLI signifie information et non intégration ? Le CRILAN ne validera pas une telle manipulation et rappelle qu'en cas d'accident majeur, les membres de l'appareil d'Etat politico-industriel qui auront pris une telle décision seront responsables.**

En conséquence, le CRILAN demande à Madame la Présidente de la CLI de faire état de cette position à l'ASN et la rendra publique.

### Sur le fond :

Ce nouvel arrêté de prolongation de 3 ans du décret ne change en rien celui de 2007 puisque son article premier ( il n'en a que deux) précise que seul le mot « dix » ( pour dix ans ), sera remplacé par 13. Or, le réacteur EPR aujourd'hui en construction n'est plus le même que le projet présenté à l'enquête en 2006 : )

- 1 - Une première canalisation de rejets a été abandonnée en cours de travaux en zone minière ;

- 2 - Une seconde, creusée par un tunnelier, s'est rapprochée des réacteurs existants, avec une concession d'endiguage identique ;

- 3 - Les avatars durant la construction se sont multipliés ( Affaire des grappes,entre autres)

4 - Des anomalies d'homogénéité et de composition de l'acier dans certaines zones du couvercle et du fond de la cuve ont été mises à jour, composition ne respectant pas les réglementations quant aux installations sous pression ;

5 - Le combustible envisagé par AREVA ( MOX) a été abandonné au profit d'un combustible à l'uranium plus enrichi, abandonné à son tour pour l'uranium enrichi classique, alors que l'enquête publique sur les rejets radioactifs liquides et gazeux est restée la même.

6 - Les coûts de construction se sont envolés : évalués à l'origine à 3,3 milliards d'euros, plusieurs fois réévalués et estimés il y a déjà plus de deux ans à 10,5 milliards d'euros soit à plus de 300% du coût initial (combien maintenant ?), accroissant le déficit officiel d'EDF ( 37 milliards reconnus par cette dernière).

7 - L'inutilité de l'EPR, que nous avons dénoncée à l'origine pour la fourniture d'électricité de notre pays est maintenant avérée : Il est prévu de construire une ligne pour exporter 320 000 volts du Nord Cotentin vers le Dorset au Royaume Uni en souterrain et sous marin.

8 - Son incohérence est démontrée dans les faits : Alors que la centrale thermique classique de Cordemais, en Loire Atlantique a été arrêtée à cause de la construction d' une ligne THT du Cotentin vers les Pays de Loire, il a fallu réouvrir cette dernière pour fournir les pointes en période de grand froid.

9 - La situation en ce qui concerne les risques s'est aggravée :

▶ Risques d'attentats

▶ Risques d'accidents

**On le sait : L'EPR de Flamanville n'a été conçu par AREVA que comme vitrine commerciale : il lui fallait absolument un prototype français pour être crédible à l'étranger. EDF prend maintenant le relais et les salariés d'EDF, compte tenu du trou financier vont payer la casse (Projet de 5900 suppressions d'emploi).**

Le bon sens et la législation française veulent que lorsque la réalisation ne correspond plus au projet initial, on recommence les procédures et en particulier les enquêtes publiques.

**Christiane DURCHON**, Représentante du CRILAN à la CLI-Flamanville Membre titulaire, collègue des associations

**Didier ANGER**, membre suppléant de la CLI, collègue des associations Président du CRILAN